



**Vous travaillez en milieu protégé :  
qui peut vous aider pour adapter  
votre travail à votre handicap ?**



## **Vous travaillez dans un ESAT : qui peut vous aider ?**

Un ESAT est un établissement  
ou un service d'aide par le travail.  
Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.



Les travailleurs des ESAT sont en ESAT  
car ils ne peuvent pas travailler  
dans une entreprise ordinaire  
à cause de leur handicap.

Si vous travaillez dans un ESAT  
et que vous avez du mal à faire votre travail  
à cause de votre handicap,  
plusieurs personnes peuvent vous aider :

- le moniteur de l'ESAT
- l'assistant social de l'ESAT

Un assistant social vous aide si vous avez des problèmes  
à cause de votre handicap.

Par exemple, l'assistant social peut vous aider  
à trouver un autre ESAT.

- le médecin du travail  
Le médecin du travail regarde si les salariés  
d'une entreprise ou d'un ESAT sont en bonne santé
- le chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.



Un chargé d'insertion professionnelle peut vous aider :

- à trouver un travail,
- à changer de travail
- ou à continuer à travailler malgré votre handicap.

# **Vous ne pouvez plus faire votre travail à cause de votre handicap et vous voulez faire une formation pour changer de travail : comment faire ?**

Une formation vous sert à progresser dans votre travail  
ou à apprendre un métier différent.

Après une formation, vous pouvez faire plus  
de choses qu'avant ou vous faites  
mieux les choses.



Vous suivez des formations pour apprendre un nouveau métier  
ou pour apprendre des choses pour pouvoir avoir un métier.

Si vous voulez faire une formation  
il faut en parler au chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.

Vous pouvez par exemple faire une formation dans un CRP.



Un CRP est un centre de rééducation professionnelle.  
Les CRP accueillent uniquement des travailleurs handicapés.

Si vous voulez faire une formation dans un CRP  
vous devez faire une demande à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale  
des personnes handicapées.  
Vous faites les demandes  
liées à votre handicap à la MDPH du département  
où vous habitez.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurrelle  
et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations  
sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)